

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2022-2023

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

En 2021-2022, notre priorité était de poursuivre l'uniformisation des comportements attendus dans les différents lieux de l'école et du service de garde. De plus, nous souhaitons réduire la violence verbale et physique aux récréations.

Ainsi, nous avons procédé à l'enseignement efficace des comportements avec le programme Soutien au Comportement Positif (SCP). Nous avons poursuivi l'utilisation du logiciel *Profileur* pour consigner les manquements et les notes préventives des élèves.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent grandement en sécurité dans notre établissement. L'endroit où se produisent particulièrement les gestes de violence est la cour de récréation. Bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, il faut continuer à mettre l'emphase sur le rôle des témoins et au suivi qui leur est accordé. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente. Par ailleurs, les élèves indiquent clairement que les adultes n'acceptent pas l'intimidation. Finalement, l'implantation du SCP et l'utilisation du *Profileur* ont contribué au bon climat de notre école.

### Priorité(s) :

- ✓ Nous poursuivrons des actions pour promouvoir le civisme à l'école.
- ✓ Nous porterons une attention plus particulière à la violence dans la cour de récréation et dans les lieux communs.
- ✓ Nous ferons l'enseignement explicite des comportements attendus dans le cadre du programme Soutien au Comportement Positif à l'école et au service de garde.
- ✓ Nous rappellerons aux élèves nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ÉCOLE DES  
TROIS-SOURCES

Centre  
de services scolaire  
de Portneuf

Québec

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Surveillance stratégique aux récréations et bonification de la surveillance du côté des petits et implication des médiateurs;
- Tournée des classes par la technicienne en éducation spécialisée et la direction sur l'intimidation ;
- Enseignement efficace des comportements en lien avec le Soutien au Comportement Positif.
- Opération de dénonciation systématique sur une base mensuelle ;
- Conférencier sur le thème de l'intimidation pour les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle
- Atelier en classe sur le civisme.

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

- Intervention directe de la technicienne en éducation spécialisée (ou de la direction si cette dernière est absente) auprès de l'élève
- Arrêt de comportement et protection d'une récidive
- Signalement et compilation de tous les événements majeurs

### Mesures de soutien et d'encadrement :

- Suivi de la technicienne en éducation spécialisée
- Gestes de réparation
- Collaboration Parents/École
- Ressources professionnelles de l'école
- Possibilité d'un plan d'intervention avec équipe-école
- Soutien aux victimes, auteurs et témoins
- Éducation en classe des habiletés sociales

### Sanctions possibles :

En tenant compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence selon l'intensité, la fréquence, la constance, la persistance et les effets sur la victime, nous orientons nos interventions.

- Rencontres avec intervenants (direction, T.E.S.);
- Excuses et réparation (si non nuisible à la victime);
- Réflexion écrite et signature des parents;
- Contrat d'engagement;
- Plainte policière, etc.

### Suivi :

- Suivi des habiletés sociales
- Suivi par la technicienne en éducation spécialisée
- Suivi par une professionnelle de l'école
- Consignation des événements à l'aide du Profleur.



## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Opération interactive de dénonciation confidentiels Violence/Intimidation ;
- Disponibilité de tous les intervenants de l'école pour l'élève et/ou son parent (transport scolaire et service de garde inclus.);
- Communication avec l'école par les parents ;

DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE



Centre  
de services scolaire  
de Portneuf

Québec

